

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

**Date : Jeudi 3 février 2022**

Année scolaire : 2021- 2022

Numéro de séance 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 24/01/2022

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : OUI

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Anita LEGRAS

Secrétaire de séance : Philippe Nicolaon

Quorum (16) :

Nombre de présents : 17

### Ordre du jour

- Sortie théâtre à La Coursive pour les Germanistes le jeudi 9 février 2022
- Projet « Instants volés »
- DGH
- Décision budgétaire modificative pour vote

- Annexes : « Propos liminaire du snalc au conseil d'administration du 3/02/2022 »

- Motions : 2 motions votées

- « Motions des élu.e.s SNES-FSU au conseil d'administration du 3 février 2022 pour la création d'un poste de CPE »
- « Motions des élu.e.s SNES-FSU au conseil d'administration du 3 février 2022 pour le recrutement d'un.e AED temps plein »

**PRESENCE au CONSEIL**

**Séance du**

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom - Prénom	P[ <sup>□</sup> ]	A[ <sup>□</sup> ]	E[ <sup>□</sup> ]	Nom - Prénom	P[ <sup>□</sup> ]	A[ <sup>□</sup> ]	E[ <sup>□</sup> ]
<b>ADMINISTRATION</b>	Chef d'établissement	Anita LEGRAS	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Dorothee MAINIL	X					
	Agent comptable /Gestionnaire	Emilien DOUSSET	X					
	C.P.E.	Catherine LARCHE						
	Invité permanent	Jean-Philippe COLAS	X					
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	Jean-Philippe PLEZ BLANCHARD Gérard		X		JLALJI Brahim		
	Groupement de communes							
	Commune siège	SABATIER Michel			X	Mme BENGUIGUI		
PERSONNALITE QUALIFIEE	LE NOUEN Annie			X				
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	NICOLAON Philippe	X			LABASSE Guy		
		LABASSE Claudine	X			VEROUIL Emilie		
		FARGES Julien	X			DECAUDIN François		
		GUILBAUD PERES M	X			COURDE Pascale		
		CARMONA Rosario	X			CHEMIN Laurélie		
		DESVALLOIS Céline			X	DESCAMPS Fabrice		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	NANTET Alexandra	X			DONADEL Valérie	x	
		ROBIN Christine			X	CHICHEREAU A.Rose		
		GOUSSARD Cédric		X		CUVELIER Sandrine		
		CLOAREC Corinne	X					
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	LECOURTIER Sophie			X	PEDELUCQ Nathalie		x
		PILLAUD Corinne			X	RENAUD Sandrine		
		FAVRELIERE Philippe	X			CHARMETANT Carole	x	
		DUSSAUSSAY Karine	X			MINISINI Laurence		
		LAVAL JEANTET Raissa			x	AVERTY Charles	x	
	Elèves	DEJARDIN Louise			x	MANDE Adrien		x
		MARTIN Amélie				SBAI DELANNOY Blinne		
		DRAY Maxime				BARON Raphael		
		ENNAJI Mattéo						
		HERAULT Mathis	x			FILLIATREAU Lisa		

[<sup>□</sup>] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

**Avec 16 membres réunis, le quorum est atteint et la séance s'ouvre à 18h.**

### **I – Désignation du secrétaire de séance**

**M. Nicolaon**, élu SNES-FSU, représentant des personnels enseignants, accepte le secrétariat de séance.

### **II – Approbation du PV du CA du**

Les PV des Conseils d'administration du 9 novembre et du 23 novembre 2021 sont approuvés à l'unanimité.

### **III – Modification éventuelle de l'ordre du jour**

Une question a été déposée par la FCPE.

#### ***Propos liminaire du SNALC :***

Les élues SNALC représentant des personnels enseignants lisent un propos liminaire exprimant leur inquiétude sur l'enseignement du russe et sur la détresse des professeurs de philosophie.

Document en annexe à la fin de ce P.V.

### **IV – Répartition de la DHG**

Mme Legras explique ce qu'est la DHG.

Cette année, la dotation s'élève à 2236 heures, contre 2151.55 l'année dernière.

Le conseil examine la structure de la rentrée 2022. 1728 élèves pour 54 divisions. Les groupes de spécialités seront identiques à cette année ; même chose pour les groupes d'options facultatives. A noter qu'en Russe il y aura un regroupement des niveaux Première et Terminale.

Mme Legras compare les horaires planchers et les horaires appliquées au lycée.

En ce qui concerne le niveau Seconde, le dispositif des classes à 24 élèves est reconduit. Il y aura donc 5 classes à 34 et 12 classes à 24.

Une élue SNES-FSU rappelle que la consultation des enseignants a montré qu'ils sont attachés à l'intérêt pédagogique des classes à petits effectifs. Ce que confirme une élue représentante des élèves.

**Arrivée d'une 17<sup>ème</sup> personne.**

Le conseil examine ensuite la DHG discipline par discipline :

- **Philosophie** – Un BMP de 12h est prévu. Une représentante SNALC des personnels demande si la philosophie peut disposer d'une heure d'AP. Mme Legras répond que ce ne sera possible qu'en HSE.
- **Lettres classiques** – Un CSD de 7.6h.
- **Lettres modernes** – Il est confirmé qu'il n'y aura pas de temps partiel l'année prochaine. Un BMP de 8h est prévu.
- **Allemand** – Pas de remarques
- **Anglais** – Il y a 3 temps partiels. Un BMP de 18h est prévu. Une représentante SNALC des personnels demande une création de poste, car tous les ans un BMP est demandé. Mme Legras répond que cela est difficile à cause de la fluctuation des groupes de spécialités. Mme Mainil confirme en ajoutant que les trois temps partiels rendent variable la quotité horaire du BMP demandé. Une représentante

du fait des très nombreuses HSA. Mme Mainil répond que cela est impossible pour l'année prochaine mais sera à voir pour l'année suivante.

- **Italien** – Un BMP de 11h est prévu, pour Mme Devaine.
- **Russe** – Un BMP de 6h est prévu.
- **Espagnol** – Il y a 2 décharges prévues. 2 enseignantes partent à la retraite. Les 2 postes seront maintenus, dont 1 pour un stagiaire à 18h.
- **Hist-géo** – Il y a 1 décharge et 1 temps partiel.
- **SES** – Il y a un poste adapté de 6h. Le poste de M Gouron, parti à la retraite l'année dernière, passe bien au mouvement.
- **Mathématiques** – Il y a 2 décharges et 1 temps partiel. Une création de poste à 18H est prévue. A noter que les HSA importantes sont liées aux CPGE.
- **STI** – Pas de remarques.
- **Eco-gestion** – Il y a 1 temps partiel. Une création de poste en Marketing est prévue, ainsi qu'un BMP de 18h et un stagiaire à 18h. Les HSA sont importantes, notamment du fait du post-bac ; il en reste cependant beaucoup en pré-bac, ce qui explique la création de poste.
- **Physique-chimie** – Une élue SNES-FSU relaie la demande des collègues d'un BMP de 9h car il reste 19.5 HSA en pré-bac pour 8 enseignants. Mme Legras répond que cela n'est possible que si une autre discipline absorbe plus d'HSA. La représentante SNES des personnels explique que, certes les collègues peuvent parfois accepter plus facilement des heures supplémentaires du fait de salaires trop bas, mais que la charge de travail que cela implique est énorme ; un transfert d'HSA à d'autres équipes n'est donc pas la solution. Mme Legras en prend note.
- **SVT** – Il y a 1 temps partiel. Un BMP de 6h est prévu et le rectorat affecte un contractuel alternant de 6h. Un BMP de 12h est demandé. Une élue SNES-FSU pose le problème du statut des contractuels alternants : ce contrat concerne des étudiants en M2 qui se destinent à l'enseignement ; c'est un contrat de 6h de cours pour un salaire net de 722€ ; cela est certes séduisant sur le papier, mais dans la réalité cela implique un temps énorme de préparation de cours, une présence importante sur l'établissement parfois éloigné de l'Université dans laquelle le contractuel est inscrit, ce qui allonge le temps et les frais de transports ; c'est autant de temps qui manque pour la préparation du master et du concours ; beaucoup d'étudiant font remonter leur désarroi et leurs difficultés ; d'autant que lorsqu'ils réussissent leur concours, il se retrouvent en stage à 18h au lieu de 9h ; le SNES formule donc son désaccord quant à la création d'un « berceau » de contractuel alternant et demande à la place que le BMP-6h soit porté à 12h. Une élue FCPE, représentante des parents d'élèves, demande si les étudiants sont nombreux à choisir ces contrats. La représentante SNES des personnels répond que ceux qui font ce choix déchantent vite ; cette année, sur 70 contractuels prévus, seuls 50 ont fait leur rentrée ; on rappelle par ailleurs le cas aberrant de l'Italien qui cette année devait installer un contractuel alternant sans tuteur sur place et excluant *de facto* Mme Devaine ; cela n'a pas eu lieu car l'étudiant ne s'est pas présenté, mais cela montre les problèmes que posent ces contrats.
- **Musique** – Il y a une décharge 2h. Un BMP de 5h est prévu.
- **EPS** – Il y a 2 temps partiels. Un stagiaire de 10h est prévu, ainsi qu'un BMP de 20h. Ce BMP est une demande de l'équipe, précise Mme Legras. Les collègues d'EPS demande aussi un BMP 4h mais cela ne sera pas possible.

Il reste donc, avec cette répartition, 17HSA, qui pourront être transformées en HSE pour l'AP dans les spécialités.

Un élu SNES-FSU pose une question sur les options facultatives : l'option EPS et l'option histoire des arts peuvent-elles devenir dérogatoires au même titre que le Russe ? M. Colas répond que les demandes de famille hors-secteur pour suivre une de ces options non dérogatoires sont malgré tout souvent acceptées par la direction académique ; donc, dans la réalité des inscriptions, il y a bien des dérogations. Une élue SNES-FSU souligne alors qu'il faudrait clarifier la communication auprès des familles sur ces options. M. Colas précise que la direction du lycée a demandé que les options soient dérogatoires, mais cela n'a pas été obtenu. Une élue SNES-FSU trouve cela d'autant plus étonnant que l'option EPS a été imposée par le rectorat sans moyens supplémentaires ! Une élue FCPE demande quel serait l'avantage d'une option EPS dérogatoire. Une élue SNES-FSU

répond que cela permettrait de créer des profils plus volontaires et d'éviter de proposer à l'interne à des élèves d'intégrer l'option.

Les élu.es SNES tiennent à préciser, avant le vote de la DHG, leur position. Ils voteront pour cette DHG mais veulent exprimer des réserves. L'augmentation de la DHG est une bonne surprise ; à noter cependant que l'année dernière, elle était en baisse de 85h, ce qui relativise l'augmentation de cette année. De fait malgré cette légère hausse elle ne permet toujours pas de trouver de solution satisfaisante pour l'AP ou la SVT en seconde. Chacun se félicite du travail efficace réalisé par les collègues et la direction. Les réserves portent donc sur les effectifs qui restent très importants et qui peuvent encore, comme c'est souvent le cas, se voir en nette hausse en septembre, sur le contractuel alternant en SVT, et sur le volume de HSA.

Les élues SNALC rappellent que le principe de la réforme met les équipes en compétition, ce qui crée des tensions ; des collègues n'osent ainsi plus s'exprimer, comme en philosophie. De plus, la base de classes à 35 est excessive. C'est pourquoi les élues SNALC annoncent qu'elles s'abstiendront.

Mme Legras conclut en annonçant qu'à la remontée du tableau de répartition, il sera précisé au rectorat que le lycée Dautet ne souhaite pas de contrat alternant en SVT.

<b>VOTE SUR LA REPARTITION DE LA DHG</b>			
<b>PRESENTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>17</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

#### **Motions du SNES-FSU :**

Les représentant.es SNES des personnels présentent deux motions et demandent qu'elles soient votées :

- Une première motion (Annexe 1) pour demander la création d'un poste de CPE. Le rôle des CPE est crucial dans un établissement, la preuve en est que le ministère a créé 300 emplois de CPE. Une élue SNALC rappelle qu'il s'agirait de recréer un poste, que nous avons perdu il y a peu.

<b>VOTE SUR LA MOTION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE DE CPE</b>			
<b>PRESENTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>17</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

- Une seconde motion (Annexe 2) pour demander au rectorat la création d'un poste d'AED. Le nombre des tâches des assistants d'éducation a considérablement augmenté, d'autant plus avec les protocoles sanitaires. Là encore, leur rôle est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement.

<b>VOTE SUR LA MOTION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'AED</b>			
<b>PRESENTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>17</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

## **V – Affaires financières**

### ***Projet sortie théâtre La Course.***

Sortie prévue le 9 février pour voir le spectacle *Huit heures ne font pas un jour*. Cela sera suivi d'une rencontre avec les comédiens au lycée. Mme Moinet est la responsable du projet. Les élèves germanistes sont concernés : 18 élèves sur les trois niveaux. Le coût est de 10€ par élèves. La participation demandée aux familles est 5€. Les 5€ supplémentaires seront pris sur les crédits disciplinaires.

<b>VOTE SUR LE PROJET DE SORTIE A LA COURSIVE</b>			
<b>PRESENTS</b> 17	<b>POUR</b> 17	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 0

**Projet « Instants volés ».**

Il s'agit d'un projet de la spécialité et de l'option Danse, porté par Mme Mayeras. L'objectif est de photographier des performances d'élèves en vue de réaliser une exposition. Ce projet a été déposé avec une demande de subvention de la Région. Le budget initial du projet a été modifié : les dépenses liées aux intervenants ont été diminuées afin de pouvoir intégrer la participation au festival « Danse à corps » dans le projet. Le budget est donc de 10300€ au lieu de 8000€. Une participation ciblée sur les élèves qui iraient au festival est fixée à 120€ ; la participation du lycée reste à 2000€ ; un montant de 1420€ est prélevé sur le reliquat de la subvention pour enseignements spécifiques ; et la subvention Région est de 4000€.

Une élue SNES-FSU demande combien il reste du reliquat de la subvention pour enseignements spécifiques. M. Dousset répond : le reliquat était de 7000€, moins les 1400€ du projet présenté il reste 5580€. Un élu SNES-FSU demande si ce reliquat peut être utilisé dans le cadre de l'option Histoire des arts. M. Dousset répond qu'il vérifiera.

<b>VOTE SUR LE PROJET « INSTANTS VOLES »</b>			
<b>PRESENTS</b> 17	<b>POUR</b> 17	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 0

**Décision budgétaire modificative**

- Impact du changement de logiciel de gestion : les charges 2021 sont rattachées à 2022 : 6000€ sur « Activités pédagogiques » + 15000€ sur « Administration et logistiques ».
- Remplacement des meubles pour les postes informatiques des enseignants dans le bâtiment A : 5000€ sur « Activités pédagogiques ».
- Remplacement des équipements agents d'entretien (aspirateurs, équipements divers) : 5000€ sur « Administration et logistiques ».
- Téléphonie fixe administration (remplacement des postes et achats de casques sans fil) : 5000€ sur « Administration et logistiques ».
- Remplacement des chaises de la salle des conseils : 4000€ sur « Administration et logistiques ».
- Modification de la régie de la salle Charline Picon : 6000€ sur « Opérations en capital ». M. Dousset explique que la régie actuelle est inadaptée ; l'idée serait d'avoir un système basique pour une utilisation simple de la salle, et régie plus spécifique qui ne serait utilisée que lorsqu'il y a un spectacle.
- Remplacement du système d'affichage numérique : 6000€ sur « Opérations en capital ». M. Dousset explique que les écrans de télé dans l'établissement sont tous à l'arrêt, et qu'ils sont cependant un bon moyen de communication. Les élu.es SNES-FSU doutent de son utilité dans la salle des professeurs.
- Installation de fontaines dans le bâtiment A : 4000€ sur « Opérations en capital ».

Tous ces montants seront prélevés sur le fonds de roulement, ce qui le placerait à 179528€, soit 49 jours, ce qui est encore beaucoup.

Mme Legras évoque par ailleurs des projets du CVL et de la MDL pour changer le mobilier de l'internat et du bâtiment D.

<b>VOTE SUR LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE</b>			
<b>PRESENTS</b> 17	<b>POUR</b> 17	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTION</b> 0

## VI – Question diverse

Question posée par les représentant.es FCPE des parents d'élèves. Le lycée Fénélon a fait des tests covid en interne avec le partenariat du laboratoire Bio17. Une telle collaboration est-elle possible dans la sphère publique ?

La réponse de Mme Legras est formelle : on ne fait pas entrer un organisme privé dans un lycée public.

***L'ordre du jour épuisé, Madame le Proviseur clôt la séance à 19h40***

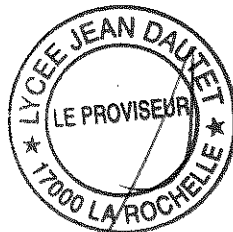
Le secrétaire de séance,

Philippe NICOLAON



La Présidente,

Anita LEGRAS



## PROPOS LIMINAIRE DU SNALC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3/02/2022

Nous souhaitons d'abord partager ici notre inquiétude sur l'avenir **de l'enseignement du russe**, donc du sort de l'enseignante et des élèves, sort qui a été volontairement fragilisé au fil des ans et qui illustre une tendance globale en matière de réduction du choix des options et des langues pour les élèves rochelais.

C'est un exemple représentatif de la diminution de l'offre éducative que doit appliquer le Lycée Dautet.

En effet, graduellement les heures d'enseignement du russe ont été réduites. Cette langue vivante -devenue langue vivante optionnelle- a entraîné une réduction du service d'enseignement. Mais c'est une réduction à 5 heures au lieu des 9 heures légales.

Les élèves subissent bien malgré eux cette situation. L'an dernier déjà, les élèves de 1<sup>ère</sup> et de Tle se sont retrouvés ensemble, dans un même cours, pour 2 heures hebdomadaires d'enseignement de la langue russe. Cela est encore le cas en 2021-2022 et pour 2022-2023 on propose 3 heures hebdomadaires aux élèves de première, mais rien aux élèves de terminale ?

**Quid des 3h hebdomadaires légales** pour chacun de ces niveaux ? Quelle pédagogie appliquer dans de telles conditions ? Est-ce de la bienveillance envers les élèves que de leur proposer ainsi un tel enseignement ? Si l'on ajoute que ces cours sont dispensés à un groupe hétérogène le vendredi de 16h à 18h, on comprend aisément une volonté à peine déguisée de faire disparaître cette discipline.

Par ailleurs, cet enseignement étant dérogatoire, il serait logique que l'HIDA et l'option EPS -que seul le Lycée Dautet propose- soient dans une logique identique au russe, à savoir la sélection des élèves sur dossier. Cela permettrait ainsi **d'assurer une égalité de traitement** et des horaires respectés pour tout élève ayant choisi l'une ou l'autre de ces options.

Nous souhaitons également nous faire le porte-parole des **enseignants de philosophie** qui, épuisés par un travail sans cesse plus absorbant, ne cherchent même plus à faire entendre leur voix, quand d'autres plus combattifs s'expriment à juste titre et obtiennent des résultats. Leur proposer d'assurer l'AP en Terminale sous forme d'HSE n'est pas acceptable, d'autant que cela n'est proposé que s'il reste un reliquat d'heures.

Cette gestion est emblématique d'une situation générale que nous condamnons.

La réduction drastique des heures allouées par le Rectorat au fil des ans n'envoie pas un bon signal. Nous souhaitons donc faire connaître notre extrême amertume envers la politique éducative purement comptable subie depuis des années. L'économie à court terme impactera le savoir et les connaissances sur le long terme.

Nous le disions déjà le 15 juin 2021, nous le répétons aujourd'hui : faire des économies sur l'éducation n'est jamais une stratégie gagnante, pas plus pour le rayonnement économique d'un pays que pour sa stabilité démocratique.

La Rochelle,  
Les élus SNALC



## **ANNEXE 1**

### **MOTION DES ÉLU.E.S SNES-FSU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FÉVRIER 2022 POUR LA CRÉATION DUN POSTE DE CPE**

**Motion approuvée par le conseil d'administration du lycée Dautet  
avec 14 voix pour et 3 abstentions**

Parce que la vie de l'élève au sein d'un lycée ne se résume pas seulement aux heures de cours et que les bonnes conditions de scolarité dépendent aussi de tous les personnels qui permettent l'écoute, le suivi, le soutien et l'encadrement des élèves, les élu.e.s SNE-FSU du lycée Dautet demandent la création d'un poste de CPE pour la rentrée 2022.

Sans même la crise sanitaire, qui a démontré le rôle crucial de la vie scolaire en faisant porter sur elle l'immense majorité des nouvelles tâches et procédures pour y faire face, nous savons tous qu'elle est au centre de la vie d'un établissement et indispensable à sa bonne marche.

Les CPE font partie intégrante de l'équipe pédagogique et leur travail, à la croisée de tous les besoins des élèves, des parents, des enseignants est essentiel à la réussite de l'élève et à son épanouissement dans notre lycée. Après des années d'austérité et de suppressions de poste dans les vies scolaires, le ministère entend enfin les besoins de la profession en créant 300 emplois temps plein de CPE sur le budget 2022.

Les élues SNES-FSU demandent aux membres du CA du lycée Dautet d'appuyer ce vœu pour obtenir la création d'un poste de CPE qui viendra renforcer l'équipe et lui permettre de faire face à toutes ses nombreuses missions sans être accablée de travail ni devoir établir des priorités dans ses responsabilités.

**Les élu.e.s des personnels enseignants SNES-FSU  
A la Rochelle, le 3 février 2022**

## **ANNEXE 2**

### **MOTION DES ÉLU.E.S SNES-FSU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FÉVRIER 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN.E AED TEMPS PLEIN**

**Motion approuvée par le conseil d'administration du lycée Dautet  
avec 14 voix pour et 3 abstentions**

Au sein de la Vie Scolaire dont nous venons de souligner le travail essentiel l'équipe d'AED joue un rôle fondamental souvent peu ou mal perçu.

Depuis le début de la crise sanitaire les CPE et AED se retrouvent en première ligne pour l'application des différents protocoles sanitaires mis en place dans le lycée. Les tâches qui incombent à la Vie scolaire, et plus particulièrement aux AED, se sont démultipliées, complexifiées et entraînent non seulement un alourdissement de leur charge de travail mais aussi une prise de responsabilités, et de risques, importante.

Au lycée Dautet la Vie scolaire, nous avons fait face à toutes ces difficultés grâce à une très grande implication de nos jeunes assistant-e-s d'éducation très engagés et actifs. Ils démontrent en cela un sens du service public et de l'intérêt des élèves exemplaire mais cette situation ne peut durer sans que la continuité du service ne s'en voie affecté.

Le rectorat doit reconnaître l'immense part prise par les personnels d'éducation dans la gestion de la crise et donc donner les moyens nécessaires pour leur permettre de poursuivre leurs missions chaque jour plus diverses et importantes.

Les élu-e-s enseignants SNES-FSU demandent les moyens pour assurer le recrutement d'un-e assistant-e- d'éducation à temps plein.

**Les élu.e.s des personnels enseignants SNES-FSU  
A la Rochelle, le 3 février 2022**